



HONORAIRES D'AGENCE

VENTES TTC

❖ Locaux à usage d'habitation

De 0 € à 120 000 €	6 000 €
De 120 000 € à 200 000 €	9 000 €
De 200 000 € à 250 000 €	12 000 €
De 250 000 € à 400 000 €	15 000 €
Au-delà	20 000 €

❖ Vente en VEFA 5 à 12%
(Selon accord promoteur)

❖ Vente parking FORFAIT 500 €

❖ Terrains à bâtir 5 %

<u>Murs commerciaux</u> : De 0 à 150 000€	10% HT
De 150 000€ à 300 000€	8% HT
Du-delà de 300 000€	5% HT

**Les honoraires sont à la charge du VENDEUR sauf convention
express différente entre les parties**

LOCATIONS TTC Locaux à usage d'habitation et meublés:

**La rémunération sera à partager par moitié entre les parties
(Loi n° 89462 du 6 juillet 1989) et selon les plafonds par zone selon la
(loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014)**

- 14 € du m2 pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail
- 4 € du m2 pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée
- gestion locative : 6.90 % TTC
- honoraires complémentaires : 1.90 % TTC pour la garantie loyers impayés

❖ Commerces : 20 % HT du loyer annuel HT à la charge du preneur
10 % HT du loyer annuel HT à la charge du cédant
8 % à 10% HT sur les droits d'entrée

❖ Locaux Professionnels :
15 % H.T. du loyer annuel H.T. à la charge du preneur